

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 466**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Charpentier Bois

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP charpentier bois occupe des emplois relatifs aux activités de fabrication et de pose de charpentes traditionnelles en bois. Il intervient sur des chantiers concernant des constructions neuves ou faisant l'objet d'un entretien ou d'une réhabilitation.

Les tâches principales exécutées dans le cadre de son activité sont :

- la réalisation d'épures et le traçage des pièces de charpente ;
- la taille des pièces de charpente au moyen des machines à bois traditionnelles, fixes et portatives ;
- la réalisation d'éléments de structure par assemblage des pièces de charpente ;
- la participation au levage et à la pose des éléments de structure ;
- la mise en sécurité du chantier.

Il intervient d'une part dans l'atelier pour les opérations de traçage et de fabrication et, d'autre part, sur le chantier pour les opérations de levage et de pose. Ces dernières qui nécessitent la manipulation de pièces de tailles et de masses importantes font largement appel au travail en équipe.

De plus l'assemblage définitif réalisé en hauteur demande de l'agilité, le sens de l'équilibre ainsi qu'une application stricte des consignes de sécurité.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les emplois accessibles concernent les entreprises travaillant pour le secteur du bâtiment et ayant des activités de fabrication et de pose de structures réalisées en bois ou en matériaux dérivés (lamellé collé).

charpentier bois, charpentier

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1501 : Montage de structures et de charpentes bois

F1503 : Réalisation - installation d'ossatures bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- analyse d'une situation professionnelle
- réalisation d'un ouvrage de charpente bois
- fabrication d'un ouvrage spécifique
- français, histoire - géographie, enseignement moral et civique
- mathématiques - sciences physiques et chimiques
- éducation physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 466 - UNITÉ UP1 Analyse d'une situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et décoder des documents techniques - Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier - Interpréter une solution technique - Établir les quantitatifs de matériaux et composants - Compléter les modes opératoires de fabrication et levage - Traduire graphiquement une solution technique - Installer et mettre en sécurité son poste de travail - Gérer l'environnement de chantier
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 466 - UNITÉ UP2 Réalisation d'un ouvrage de charpente bois	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et décoder des documents techniques - Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier - Rendre compte d'une activité - Traduire graphiquement une solution technique - Installer et mettre en sécurité son poste de travail d'atelier et/ou chantier - Vérifier la conformité des matériaux, des produits et des ouvrages - Préparer les matériaux, quincailleries et accessoires - Tracer les éléments constitutifs d'une charpente bois - Conduire les opérations d'usinage et de taillage - Conduire les opérations d'assemblage et de finition - Conditionner, stocker, charger, décharger les ouvrages - Implanter, répartir, approvisionner sur chantier - Lever ou poser les éléments d'une charpente bois - Restaurer ou remplacer des éléments de charpente - Assurer la maintenance des matériels et des outillages - Gérer l'environnement du chantier
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 466 - UNITÉ UP3 Fabrication d'un ouvrage spécifique	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et décoder des documents techniques - Traduire graphiquement une solution technique - Installer et mettre en sécurité son poste de travail d'atelier et/ou chantier - Vérifier la conformité des matériaux, des produits et des ouvrages - Préparer les matériaux, quincailleries et accessoires - Tracer les éléments constitutifs d'une charpente bois - Conduire les opérations d'usinage et de taillage - Conduire les opérations d'assemblage et de finition
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 466 - UNITÉ UG 1 Français et Histoire- Géographie - Enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 466 - UNITÉ UG 2 Mathématiques Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 466 - UNITÉ UG 3 Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 466 - UNITÉ UF Unité facultative d'arts appliqués et cultures artistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique - Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme la création contemporaine

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	<p>Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D.337-1 à D.337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 15 juillet 2003 créant le CAP "charpentier bois"

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet du Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :